RAPPORT ANNUEL

2009

TOTAL CÔTE D'IVOIRE

Rapport 2009

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
19 MAI 2010

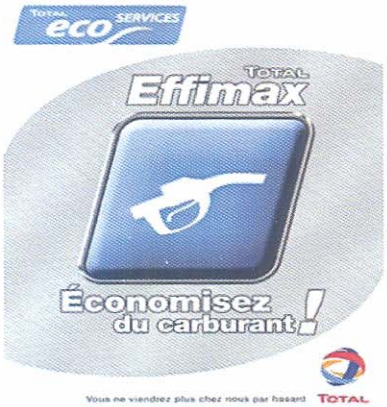

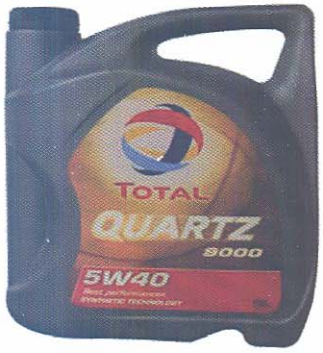

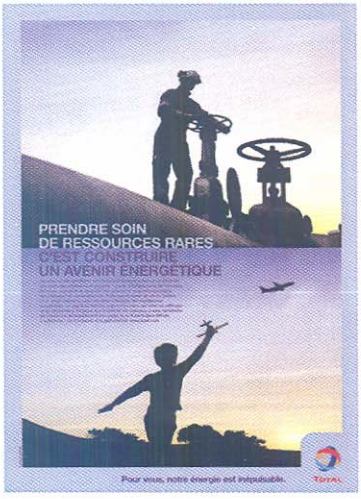

SOMMAIRE

ENGAGEMENT HSEQ TOTAL CÔTE D'IVOIRE 3

LETTRE DU PRESIDENT 5

ORDRE DU JOUR 7

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 9

COMMISSAIRES AUX COMPTES 9

COMITE DE DIRECTION 9

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 10

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 17

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 19

RESOLUTIONS 21

COMPTE DE RESULTAT 24

BILAN 25

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS 26

ANNEXE ETATS FINANCIERS 27

CARNET DE L'ACTIONNAIRE 39

ENGAGEMENT HSEQ TOTAL COTE D'IVOIRE

HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

Total Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout son personnel et représentent un axe stratégique de développement de l'entreprise. Cette politique s'inscrit définitivement dans une démarche de développement durable et est placée au cœur de notre action.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir toutes les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite et la charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Raffinage Marketing Outre-Mer.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie : stockage, transport, utilisation et traitement en fin de vie.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ces principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela, nous nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.

- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.

- Communiquer et expliquer à notre personnel notre politique et nos objectifs sécurité.

- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies.

- Former le personnel à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de tout le personnel, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.

Jérôme DECHAMPS
Directeur Général

SEC/FIL/POL-01 TCI 01/10/2007

Novembre 2009

SÉCURITÉ D'ABORD

TOTAL

LETTRE DU PRESIDENT

« Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, Chers Actionnaires»

En 2009, l'activité économique ivoirienne a évolué favorablement avec un taux de croissance de 3,7% et une nette décélération de l'inflation à 1,3% malgré un environnement international encore marqué par la crise.

Le marché pétrolier a connu une croissance de 2% par rapport à l'année 2008 sur la plupart des produits et canaux de distribution du fait de la décrispation du climat politique et du retour à une croissance soutenue.

Cette année 2009 dans l'environnement pétrolier a été notamment marquée par :

- La mise en place d'un nouveau mécanisme de formation automatique des prix des produits pétroliers avec formule d'ajustement sur la parité importation,
- Le lancement des carburants débanalisés « Total Effimax » Essence et Diesel,
- La concurrence de mini-centres d'embouteillage GPL,
- Le rachat des activités de Chevron par Corlay S.A,
- Les difficultés rencontrées dans l'approvisionnement des produits pétroliers (totalement dépendant de la performance de la SIR),
- L'impossibilité persistante pour les sociétés pétrolières d'approvisionner leurs stations-service du nord du pays.

Dans ce contexte, Total Côte d'Ivoire est fière d'avoir pu surmonter ces moments délicats : elle affiche au 31 décembre 2009 :

- Une part de marché en progression de 2.3 points à 27,4%
- Des volumes vendus en hausse de 10% à 249 000 tonnes
- Des fonds propres de : 27 milliards de FCFA
- Des investissements 2009 de : 2,5 milliards de FCFA
- Un résultat net de : 5,3 milliards de FCFA.

Ces niveaux de résultats traduisent la bonne réactivité de votre société face à l'environnement économique actuel et je souhaite ici féliciter la Direction et le personnel de Total Côte d'Ivoire pour le travail remarquable accompli encore cette année.

Je souhaite, à cette occasion, avoir une pensée particulière et rendre un hommage appuyé à Emmanuel Laurenty, Directeur Général de Total Côte d'Ivoire d'Août 2007 à Septembre 2009 et qui nous a quitté le 24 février 2010. Emmanuel était une personne d'une grande pudeur et d'une immense intelligence, il nous manquera. Ces bons résultats 2009 sont également le fruit de son action à la tête de la société.

En 2009, nos investissements sont à un niveau proche de 2008 à environ 2 500 MFCFA.

Ils ont été consacrés :

- A la rénovation des stations-service dans le Sud
- Aux besoins d'aménagements et de remplacement de matériels, aux investissements de développements commerciaux tels que les travaux de stockage sur les sites et les mises aux normes Hygiène Sécurité et Environnement de nos différents dépôts (gaz, MSTT, Spécialités)
- A l'acquisition de bouteilles de gaz de 6 kg et de 12,5 kg

Dans ce nouveau contexte, votre société dispose des ressources nécessaires pour poursuivre son développement, accompagner et participer au redressement de l'économie ivoirienne.

Ces résultats permettent en outre la poursuite de la politique volontariste de distribution de dividendes et le Conseil va vous proposer un dividende de 10 792 FCFA brut par action au titre de l'année 2009, contre 11 600 FCFA l'année passée.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Voilà le chemin parcouru. Nous avons gagné en efficacité, en notoriété et en crédibilité.

Devons-nous pour autant considérer que la partie est définitivement gagnée? Loin de là! Dans un environnement en mutation rapide et avec de nombreuses incertitudes, il reste de nombreux chantiers à poursuivre et notamment :

- Continuer à rénover nos stations service pour garder un réseau et une visibilité à la hauteur de notre position de leader du marché face à une concurrence grandissante
- Redynamiser l'image de la société auprès des consommateurs en développant un service client à la pointe du progrès au meilleur coût
- Développer la notoriété de nos produits
- Redéployer nos activités au nord du pays dès que cela sera possible
- Tout cela en continuant à contrôler nos coûts opératoires avec la plus extrême vigilance.

Face à ces défis qui nous attendent, je reste très confiant dans l'avenir de votre société et je sais pouvoir compter sur le dynamisme, le professionnalisme et la capacité d'innovation de ses équipes pour permettre de continuer à élever son niveau de performance.

Stanislas MITTELMAN

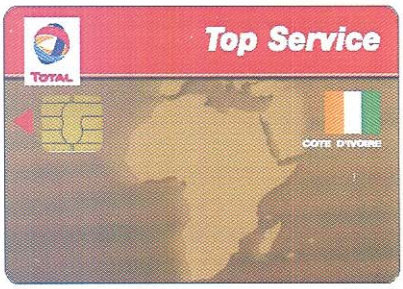

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

3. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 438-448 et 450 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

4. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et affectation du résultat de l'exercice 2009.

5. Ratification de la cooptation de trois administrateurs.

6. Renouvellement du mandat de trois administrateurs.

7. Indemnités de fonction des administrateurs.

8. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

Engagement citoyen de Total Côte d'Ivoire

Système **Jeune Gérant**: Depuis près de 40 ans, le Groupe Total a mis en place en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire une politique de promotion sociale appliquée à la gestion de ses stations - service appelée système « jeune gérant Total » qui permet à des personnes dynamiques sans mise de fonds initiale de devenir après un parcours de formation des Chefs d'entreprises.

Le Jeune Gérant est une personne qui suit un cursus de formation progressif spécifique et à qui Total confie la gestion d'une station service.

Cette personne est choisie parmi le personnel de confiance des stations Total en fonction de son potentiel à acquérir le savoir faire technique, le sens du service client et le potentiel à gérer des affaires.

La personne sélectionnée suit un parcours progressif : pompiste puis chef de piste avant de se voir confier un jour la gestion d'une station. Total finance au départ son fond de roulement nécessaire sous forme d'avance de produits remboursables dans un délai de 3 à 6 années.

Total a célébré le 09 avril 2010 la première promotion de 16 gérants, promus gérants indépendants financièrement et donc Chef d'entreprise. (voir articles journaux **Notre voie** / **Le Nouveau Réveil** du 12 avril 2010 et **Soir info** du 15 avril 2010).

Les actions menées par Total Côte d'Ivoire

- **l'AREEA - La Page Blanche :**

- Partenariat depuis 2009. Total Côte d'Ivoire a aidé ce centre d'enfants polyhandicapés à améliorer les conditions de vie de ses pensionnaires.
- Remise d'ordinateurs et de Kits de lutte contre le paludisme.

- **Le Ministère de la Santé – le PNLP** : Distribution de kits et de guides de lutte contre le paludisme au PNLP pour les écoles et les centres de santé.

  Co-sponsoring du concours inter-écoles pour la sensibilisation en milieu scolaire et dont la finale a eu lieu le 21 avril 2010 au palais de la Culture, concours ayant mis en compétition les écoles des 10 communes de la ville d'Abidjan.

- **SAPH** : Plantations communautaires.

  Projets d'infrastructures : Logement infirmier et Château d'Eau dans les localités d'Alépé et de Tiassalé.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Stanislas MITTELMAN	***Président***
M. Joseph AKA ANGHUI	***Administrateur***
M. Firmin AHOUNE	***Administrateur***
M. Alain CHAMPEAUX	***Administrateur***
M. Jérôme DECHAMPS	***Administrateur***
M. Olivier HAHN	***Administrateur***
PETROCI	***Administrateur***
TOTAL OUTRE MER	***Administrateur***
TOTAL AFRICA Ltd	***Administrateur***
UA – VIE	***Administrateur***

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG
	SIGECO
Suppléants	Christian MARMIGNON
	UNICONSEIL

COMITE DE DIRECTION

M. Jérôme DECHAMPS	Directeur Général
M. Joseph KOUAME	Directeur Général Adjoint
M. Seydina-Aly SOW	Directeur Administratif et Financier
M. Philippe BOKA-MENE	Directeur Réseau
M. Sékou KOUROUMA	Directeur Commerce Général
Mme Amélie MOTTOH	Directeur Ressources Humaines
M. Alahouélé KONE	Responsable Département Travaux & Maintenance
M. Emmanuel BOAH KOUASSI	Responsable Exploitation & Logistique
M. Kassoum KONE	Responsable Département Achats
M. Yves KONAN	Responsable Sécurité, Environnement, Qualité

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice. Les comptes de l'exercice clos sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement notifié et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Après la présentation du présent rapport et de ceux des Commissaires aux comptes, vous aurez également à vous prononcer sur l'affectation du résultat net de l'exercice 2009 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009**
- **Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009**
- **Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et affectation du résultat net de l'exercice 2009**
- **Ratification de la cooptation de trois administrateurs**
- **Renouvellement du mandat de trois administrateurs**
- **Indemnités de fonction des administrateurs**
- **Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités**

MARCHE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à 141 390 422 725 FCFA en baisse de 5% sur le précédent qui avait atteint 148 884 715 791FCFA.

Avec 243,8 kt sur le marché intérieur, les ventes augmentent de 20 kt par rapport à 2008, soit + 8,9%. Tous les canaux progressent à l'exception des lubrifiants (difficulté d'approvisionnement).

Nous restons leader du marché avec 27,4% de part de marché (+2,3 points par rapport à 2008), le deuxième étant Shell à plus de 12 points derrière nous.

Les quantités vendues sur le marché sont les suivantes, par catégories de produits :

	2007	2008	2009
Réseau : Produits Blancs	131,64	133,58	144,90
Commerce Général : Produits Blancs	31,25	37,85	42,50
Produits noirs & Autres	19,94	8,19	7,30
Lubrifiants	3,17	2,94	2,60
GPL	21,21	21,05	25,30
Marché terrestre	**207,21**	**203,61**	**222,60**
Aviation	25,21	19,80	20,30
Soutes locales	0,78	0,51	0,90
Total marché intérieur	**233,20**	**223,92**	**243,80**
Exportation & marine internationale	1,35	1,94	4,90
Total marché	**234,55**	**225,86**	**248,70**

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- Les ventes réseau de Total Côte d'Ivoire progressent de 8.5% soit + 11 320 tonnes métriques à 144,9 kt. Cette augmentation du volume réseau s'explique par :

- l'amélioration de la situation économique avec un niveau de parc automobile important ;
- le lancement de notre produit carburant débanalisé « Effimax »

➢ Le marché commerce général est en progression de 4,6 kt grâce à la croissance de l'activité des clients miniers ;

➢ Les ventes GPL, malgré les nombreuses ruptures d'approvisionnement de gaz par la SIR, a connu une augmentation des ventes de plus de 4kt ;

➢ Les autres canaux se stabilisent au même niveau que 2008.

Part de marché

Source : données GPP + Estimation	2007	2008	2009
Réseau : Produits Blancs	25,4 %	25,8 %	27,5 %
Commerce Général	28,8 %	22,5 %	25,2 %
GPL	20,8 %	18,7 %	20,4 %
Aviation	54,2 %	40,8 %	26,6 %
Lubrifiants	37,4 %	35,9 %	35,3 %
Marché terrestre	**27,4 %**	**25,1 %**	**27,4 %**

INVESTISSEMENTS

- L'exécution du budget d'investissements se détaille comme indiqué dans le tableau ci-après:

	Réalisé 2009	Objectif 2010
Réseau nouveau	**1 146**	**2 800**
Réseau existant	**37**	**150**
Consommateurs	**588**	**461**
GPL	**105**	**147**
Aviation	**0**	**15**
Lubrifiants	**185**	**200**
Dépôt MSTT	**126**	**94**
Informatique	**271**	**20**
Matériels, mobiliers et autres	**39**	**110**
Investissements financiers	**2 497**	**3 998**
TOTAL		

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à 2 497 millions de FCFA.

Sur le réseau, l'année 2009 a été marquée par :

- la rénovation des stations-service dans le Sud
- la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage
- la poursuite de notre politique de consolidation du foncier (renouvellement des baux à long terme et l'achat de terrains),
- les aménagements de stations (remodelage et peinture),
- le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements de station,
- le projet Effimax

Sur le Commerce Général, les travaux de stockage sur les sites et le changement de volucompteurs ont été effectués.

Dans le canal GPL, les investissements ont porté sur l'amélioration de la sécurité (plan d'action HSEQ), de la production (pomperie), l'acquisition de bouteilles de gaz (415 MFCFA) et les installations vrac chez nos clients.

La poursuite du plan d'action HSEQ (mise à bord et stockage) à hauteur de la participation de Total Côte d'Ivoire dans le Pool HRS Abidjan et Yamoussoukro constitue les dépenses d'investissement sur le canal Aviation.

Les investissements sur l'informatique concernent la poursuite du projet SAP et le maintien à niveau de nos systèmes informatiques.

L'essentiel des investissements réalisés au Pool MSTT concernent l'amélioration de la sécurité de nos installations.

Sur les investissements financiers, il faut noter les baux à long terme (stations-service pour la sécurisation des loyers), les prêts au personnel à plus d'un an et les cautions versées.

RESULTAT ET AFFECTATION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 2009

	2008	2009	Ecart
Marges Produits	+ 14 376	+ 16 386	+ 2 010
Frais fixes	- 6 132	- 6 120	+ 12
Amortissement / Provisions	- 2 271	- 3 166	- 895
Autres éléments / dividendes	+ 1 422	+ 281	- 1 141
Impôts	- 1 653	- 1 947	- 294
Frais Financiers	+ 322	- 104	- 426
Résultat Net	**+ 6 064**	**+ 5 330**	**- 734**

Les impacts positifs sur le résultat net proviennent de :

- la hausse de 2 010 millions de FCFA de la marge brute sur frais variables du fait de l'effet volume positif de 1 151 millions de FCFA et des marges produits non pétroliers de 774 millions de FCFA,
- la reprise provision dépréciation des titres SOCOPRIM de 350 millions de FCFA.

Par contre, les impacts négatifs sont dus à :

- l'augmentation des provisions créances douteuses de 1 085 millions de FCFA,
- la baisse des dividendes reçus de 1 232 millions de FCFA,
- la plus-value réalisée en 2008 sur la cession de notre immeuble ex Elf (182 millions de FCFA)
- l'augmentation de l'impôt BIC à payer de 294 millions de FCFA

Le résultat net de Total Côte d'Ivoire s'établit donc, au titre de l'exercice 2009, à 5 329 609 254 FCFA.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

Affectations	Montant	Origines	Montant
Réserve légale	**0**	**Report à nouveau antérieur (pertes)**	**0**
Autres réserves (disponibles)	**0**	**Report à nouveau (bénéficiaire)**	**0**
Dividendes	**6 975 000 000**	**Résultat net de l'exercice**	**5 329 609 254**
Autres affectations	**0**	**Prélèvement sur les réserves libres**	**1 465 390 746**
Report à nouveau	**0**		
Total (A)	**6 975 000 000**	**Contrôle : Total (A) = Total (B)**	**6 975 000 000**

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 10 792 FCFA.

Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action serait de 9 722 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2009 de la convention précédemment conclue, à savoir :

- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL CÔTE D'IVOIRE,

Le Conseil, tout en considérant cette convention comme opération courante entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 et 450 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'a approuvée en tant que de besoin.

Il l'a fait porter à la connaissance des Commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE TROIS ADMINISTRATEURS

Le Conseil est informé de la démission de Monsieur Noubi BEN HAMIDA de ses fonctions d'administrateur.
Nous vous proposons de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier HAHN en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Noubi BEN HAMIDA démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Conseil est également informé de la démission de Monsieur Emmanuel LAURENTY de son poste d'Administrateur.
Nous vous proposons de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme DECHAMPS en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Conseil décide de ne pas proposer le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joseph AKA-ANGHUI qui arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale et tient à exprimer ici l'expression de ses plus chaleureux remerciements à Monsieur Joseph AKA-ANGHUI pour les nombreuses années consacrées au développement de Total Côte d'Ivoire.
Nous vous remercions de ratifier la cooptation de « l'Association des Actionnaires des Sociétés Cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières » en qualité de nouvel administrateur pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur, venus à échéance, de Monsieur Olivier HAHN, les sociétés Total Outre-mer et Total Africa Ltd pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

INDEMNITES DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer au Conseil d'Administration des indemnités de fonction d'un montant brut de 20 millions de FCFA pour l'exercice 2009, au même niveau que celles de l'exercice précédent.
Ces indemnités de fonction seront maintenues jusqu'à nouvel ordre, et portées dans les charges d'exploitation.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux Commissaires aux comptes.

Avant que les Commissaires aux comptes, en conformité des dispositions légales ne vous donnent lecture de ses rapports, nous tenons à remercier les cadres, agents de maîtrise et employés de la société pour leurs efforts, leur confiance et le travail qu'ils ont accompli.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions à l'ordre du jour dont nous allons vous donner successivement lecture et nous accorder votre quitus pour l'exercice écoulé.

TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO	ERNST & YOUNG
Bernard N'Dabian Kroah Bilé	Caroline Zamojciowna-Orio
Associé	Expert-comptable Diplômé

TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application des articles 440 à 442 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-mer

ADMINISTRATEUR CONCERNE : Monsieur Stanislas MITTELMAN

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération : La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'article III du contrat est fixée à 1 077.000 euros hors taxes.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO	ERNST & YOUNG
Bernard N'Dabian Kroah Bilé	Caroline Zamojciowna-Orio
Associé	Expert-comptable Diplômé

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.

Approuve les états financiers de Total Côte d'Ivoire.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438-448 et 450 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.
Elle approuve l'ensemble des conventions réglementées citées dans le rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en dividendes le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élevant à la somme de 5 329 609 254 FCFA.

Résultat distribuable	:	5 329 609 254	FCFA
Prélèvement sur les réserves libres :		1 465 390 746	FCFA
Dividendes bruts aux actionnaires	:	6 795 000 000	FCFA

A l'issue de cette affectation, le compte de Réserves libres présente un solde de FCFA 2 074 742 983.
Sur la base de cette répartition, le **dividende brut par action est de 10 792 FCFA**. Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus de la Gestoci et CIE déjà imposés à l'IRVM) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le **dividende net par action sera de 9 722 FCFA**, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, prend acte de :

- l'expiration du mandat de Monsieur Joseph AKA-ANGHUI et décide de ratifier la cooptation de « l'Association des Actionnaires des Sociétés Cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières » en qualité de nouvel administrateur pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- la démission de Monsieur Noubi BEN HAMIDA de ses fonctions d'administrateur et décide de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier HAHN en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- la démission de Monsieur Emmanuel LAURENTY de son poste d'administrateur et décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme DECHAMPS en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats de Monsieur Olivier HAHN, Total Outre-mer et Total Africa Ltd, administrateurs, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.
Elle décide de renouveler ces mandats pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice 2012.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes, et les décharge de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient à 20 000 000 FCFA le montant global annuel brut des indemnités de fonction attribuées aux administrateurs et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou extraits du procès verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2008	2009
Chiffre d'affaires	146 254	137 072
Autres produits	2 631	4 318
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	**148 885**	**141 390**
Achats de marchandises et variation de stocks	(123 432)	(113 832)
Autres achats	(283)	(520)
Transports	(4 761)	(4 792)
Services extérieurs	(7 384)	(6 660)
Impôts et taxes	(1 648)	(1 008)
Autres charges	(1 392)	(2 751)
Total achats et frais divers	**(138 900)**	**(129 563)**
VALEUR AJOUTEE	**9 985**	**11 827**
Charges de personnel	(2 163)	(3 976)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**7 822**	**7 851**
Transfert de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(1 848)	(694)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 974**	**7 157**
Produits financiers	1 705	467
Charges financières	(144)	(348)
RESULTAT FINANCIER	**1 561**	**119**
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**7 535**	**7 276**
Produits hors activités ordinaires	182	0
Charges hors activités ordinaires		
RESULTAT HORS ACTVITES ORDINAIRES	**182**	**0**
Impôts sur le résultat	(1 653)	(1 946)
BENEFICE NET	**6 064**	**5 330**

BILAN

(en millions de FCFA)

	2008	2009
ACTIFS		
Charges immobilisées		
Immobilisations incorporelles	831	855
Immobilisations corporelles	9 460	10 304
Immobilisations financières	4 303	4 634
Actifs immobilisé	**14 594**	**15 793**
Stocks	8 024	9 611
Créances et emplois assimilés	28 680	27 613
Actif circulant	**36 704**	**37 224**
Trésorerie - Actif	**8 622**	**3 342**
Total Actif	**59 920**	**56 359**
PASSIF		
Capital, primes et réserves	19 097	17 857
Résultat net de l'exercice	6 064	5 330
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	**29 194**	**27 220**
Dettes financières diverses	1 065	1 558
Provisions financières pour risques et charges	1 588	628
Dettes financières et ressources assimilées	**2 653**	**2 186**
Clients, avances reçues	7 964	6 838
Fournisseurs d'exploitation	15 605	10 412
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	4 442	6 370
Passif circulant	**28 011**	**23 620**
Trésorerie - Passif	**65**	**3 333**
Total Passif	**59 920**	**56 359**

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (en millions de FCFA)

	2008	2009
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	7 641	5 673
Cessions d'immobilisations Incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	182	0
Cessions d'immobilisations financières	170	214
Augmentation de capital par apports nouveaux		
Autres dettes financières		1 566
Variation du besoin de financement		
Total ressources	**7 993**	**7 453**
EMPLOIS		
Dividendes	6 296	7 303
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5	24
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 381	2 498
Acquisition d'immobilisations financières	25	195
Remboursement autres dettes financières	1	1 073
Variation du besoin de financement	595	4 911
Total emplois	**9 303**	**16 004**
Variation de trésorerie	- 1 310	- 8 551
	7 993	**7 453**

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers sont établis sur la base des principes comptables généralement admis et retenus dans le SYSCOA : prudence, permanence des méthodes, spécialisation des exercices, coûts historiques, continuité de l'exploitation, transparence et importance significative.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

Les états financiers annuels sont présentés selon les prescriptions du SYSCOA et les principales règles et méthodes comptables utilisées se résument comme suit :

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes. La distribution de dividendes est néanmoins possible lorsque les réserves libres sont supérieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Les logiciels « dissociés » (qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique) sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée de trois (3) ans.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

Les immobilisations en cours sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont reclassées en immobilisation définitive à la mise en service.

Immobilisations financières

Elles concernent les prêts au personnel, les dépôts et cautionnements payés sur les abonnements d'eau et d'électricité mais aussi les loyers payés d'avance et les titres de participation.

Ces immobilisations sont évaluées et enregistrées au coût historique.

Sur les titres, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsque la valeur à la clôture est inférieure au coût historique.
La valeur à la clôture est soit le cours boursier pour les titres cotés, soit la valeur de l'actif net pour pour les titres non cotés.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré des achats.
Les stocks n'ayant pas enregistré de mouvements depuis plus d'un an font l'objet d'une dépréciation.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et para-public (sociétés d'Etat ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL COTE D'IVOIRE SA d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable de l'OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé.
Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

Le total bilan a connu une baisse de 6% en 2009 et a atteint 56 milliards de FCFA.
Les actifs longs termes nets sont en hausse de 8% à 16 milliards de FCFA et liée notamment aux investissements Réseau.

Les actifs circulants sont en hausse de 1% à 37 milliards de FCFA du fait de la hausse du niveau de notre stock de près 1,6 milliards de FCFA (immobilisation stock en vue du remboursement de nos exonérations sur les produits en franchise).

La trésorerie active est en baisse de 60% à 5 milliards à cause de la détérioration de notre Besoin en Fonds en Roulement (BFR : relèvement de la base taxable avec un délai de règlement de 10 jours + augmentation stock).

Les capitaux propres sont en baisse de 2 milliards de FCFA en 2009 et atteignent 27 milliards de FCFA conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009.

Les dettes financières passent de 2,6 à 2,2 milliards de FCFA en 2009 et sont composées des consignes bouteilles de gaz à hauteur de 1,6 milliard de FCFA et des provisions financières pour risques et charges de 600 millions de FCFA.

L'encours de la dette de l'exploitation a baissé de 4,4 milliards de FCFA en 2009 en raison des règlements anticipés des droits de douane et factures SIR échues.

Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2008	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/2009
Terrains	1 382			1 382
Bâtiments	11 039	41	274	10 806
Installations et agencements	4 498	312		4 810
Matériel	24 554	2 282		26 836
Matériel de transport	669	189	52	806
Valeurs brutes	**42 142**	**2 824**	**326**	**44 640**
Amortissements	(32 345)	(1 653)		(33 998)
Provisions	(337)			(337)
Valeurs nettes	**9 460**			**10 305**

Les immobilisations corporelles nettes enregistrent une hausse de 845 millions de FCFA par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par les investissements réalisés essentiellement sur :

- **le Réseau** avec la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage, aménagements de stations, remplacement et mise en place de nouveaux équipements : 1 146 millions de FCFA ;
- **le Commerce Général** avec les travaux de stockage sur les sites de nos clients et changement de volucompteurs ;
- **le GPL** avec la poursuite de l'acquisition des bouteilles de gaz de 6 kg et de 12,5 kg.

Les dotations aux amortissements comptabilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 sont de 1 653 millions de FCFA.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2008	Augmentations	Cessions	31/12/2009
Prêts et créances à plus d'un an	191	11	30	172
Titres de participation minoritaire	3 930	350		4 280
Dépôts et cautionnements	184	48	48	184
	4 305	**409**	**78**	**4 636**
Variation Provisions Titres 2006	2			**2**
Total	4 303			**4 634**

Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2008	31/12/2009
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	189	170
Créances à plus d'un an	2	2
Total brut	**209**	**190**
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	**191**	**172**

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/09	Nbre de titres au 31/12/09	Val. Brute au 31/12/08	Val. Brute au 31/12/09
SIFAL	35,00%	4 900	553	553
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793 650	2 866	2 866
GESTOCI	37,50%	9 000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6 940	694	694
SIAP	35,00%	105 020	53	53
CIE			20	20
VOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			**4 288**	**4 288**
Provisions pour dépréciation			(358)	(8)
Total valeur nette			**3 930**	**4 280**

La provision pour dépréciation de 8 millions de FCFA concerne les titres SESP.

Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2008	Augmentation	Diminutions	31/12/2009
Loyers payés d'avance	169	36	(48)	157
Autres dépôts et cautions	33	12		45
Valeurs brutes	**202**	**48**	**(48)**	**202**
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	**184**			**184**

Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2008	Augmentation	Diminutions	31/12/2009
Capital social	3 148			3 148
Prime d'émission	1 106			1 106
Prime de fusion	7 800			7 800
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Réserves indisponibles	2 130		(1 500)	630
Réserves libres	3 280	1 500	(1 240)	3 540
Valeurs brutes	**19 097**	**1 500**	**(2 740)**	**17 857**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 avait décidé de prélever sur les réserves libres un montant de 1 240 millions de FCFA pour rajouter au résultat net de l'exercice 2008 en vue d'une distribution de dividendes.
Les réserves indisponibles au 31 décembre 2009 ne concernent que les réserves légales de 630 millions de FCFA.

Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Prov. Pour stock de sécurité	4 033	—	—	4 033
Total	**4 033**			**4 033**

Dettes financières et ressources assimilées

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Autres dettes : consignations bouteilles de gaz	1 065	1 566	(1 073)	1 558
Provisions Risques	1 588	86	(1 046)	628
Total	**2 653**	**1 652**	**(2 119)**	**2 186**

Augmentation Autres dettes : reclassement consignes bouteilles de 1 566 MFCFA.
Diminution Autres dettes : gain sur consignes bouteilles détruites.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Prov. Pour indemnités retraite	766		(711)	55
Retraite complémentaire cadres	125		(125)	0
Provisions pour risques	697	86	(210)	573
Total	**1 588**	**86**	**(1 046)**	**628**

La variation nette des provisions pour risques s'explique par des dotations aux provisions pour litiges de 86 M FCFA (dont affaires Diarrassouba 31 MFCFA et COTRACOM 55 MFCFA) et reprise sur provision de 210 MFCFA (dont Fadiga MIAMO 82 MFCFA, Hadife 50 MFCFA, Gabagouri 34 MFCFA et Ouattara Issouf 26 M FCFA).

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTATS

1) **Le Chiffre d'Affaires** de la société s'élève à 137 072 millions de FCFA au 31 décembre 2009 contre 146 254 millions de FCFA au 31 décembre 2008, soit une baisse de 6% résultant essentiellement de la baisse du prix de vente à la pompe intervenue au cours de l'année.

	2008	2009
Autres produits	**2 631**	**4 318**

L'augmentation de 1 687 millions de FCFA concerne surtout :

- Le gain sur consigne des bouteilles détruites : 1 072
- La récupération des taxes parafiscales stock de sécurité de 2000-2007 : 444

2) **Autres achats** : passent de 284 à 520 millions de FCFA, soit une hausse de 236 millions de FCFA dont :

- Achat pièces pour les clients consommateurs : + 141 millions de FCFA
- Electricité stations (refacturé dont contrepartie en produits accessoires) : + 50 millions de FCFA
- Matériels de connexion internet SAP + agrafeuses électriques DAV : + 33 millions de FCFA
- Carburants : + 20 millions de FCFA

3) **Impôts & Taxes** : ont baissé de 639 millions de FCFA. Ils passent de 1 647 millions de FCFA en 2008 pour atteindre 1 008 millions de FCFA en 2009. Cette baisse est due à :

- La suppression de la taxe « Contribution à la reconstruction nationale »
- L'absence de redressement fiscal en 2009 (en 2008 contrôle fiscal avec 850 millions de droits simples)

4) **Autres charges** : l'augmentation de 1 359 millions de FCFA de charges par rapport à 2008 se décompose comme suit :

- Augmentation de la dotation provision créances douteuses : + 1 085 millions de FCFA
- Abandon créances (pertes sur créances irrécouvrables) : + 264 millions de FCFA

5) **Charges de personnel** :

Les frais de personnel augmentent de 1 813 millions de FCFA par rapport à 2008. La mise en place de Défipro (plan de retraite complémentaire pour le personnel de Total Côte d'Ivoire) et le plan de départ volontaire au 30 juin 2009 expliquent cette variation :

- Défipro abonnement soulte : + 800 millions de FCFA
- Défipro part patronale : + 312 millions de FCFA
- Prime de départ volontaire : + 400 millions de FCFA
- Bonus et primes exceptionnels : + 185 millions de FCFA

Les charges Défipro ont été compensées par la reprise provision retraite de 837 millions de FCFA.

6) **Dotation aux amortissements et provisions nettes** :

	2008	2009
Amortissements immobilisations	1 873	1 654
Dotation provisions litiges	113	86
Reprise provisions risque	- 139	- 209
Reprise provisions retraite	0	- 837

La dotation aux amortissements passe de 1 873 à 1 654 millions de FCFA, soit une baisse de 220 millions de FCFA réalisée sur des immobilisations complètement amorties.
La reprise sur provision risque a été constatée sur des dossiers litigieux déjà clos.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2009 :

TOTAL OUTRE-MER	47%
TOTAL AFRICA LTD	26%
PETROCI	0,57%
Public ivoirien et personnel de TOTAL COTE D'IVOIRE	26,43%

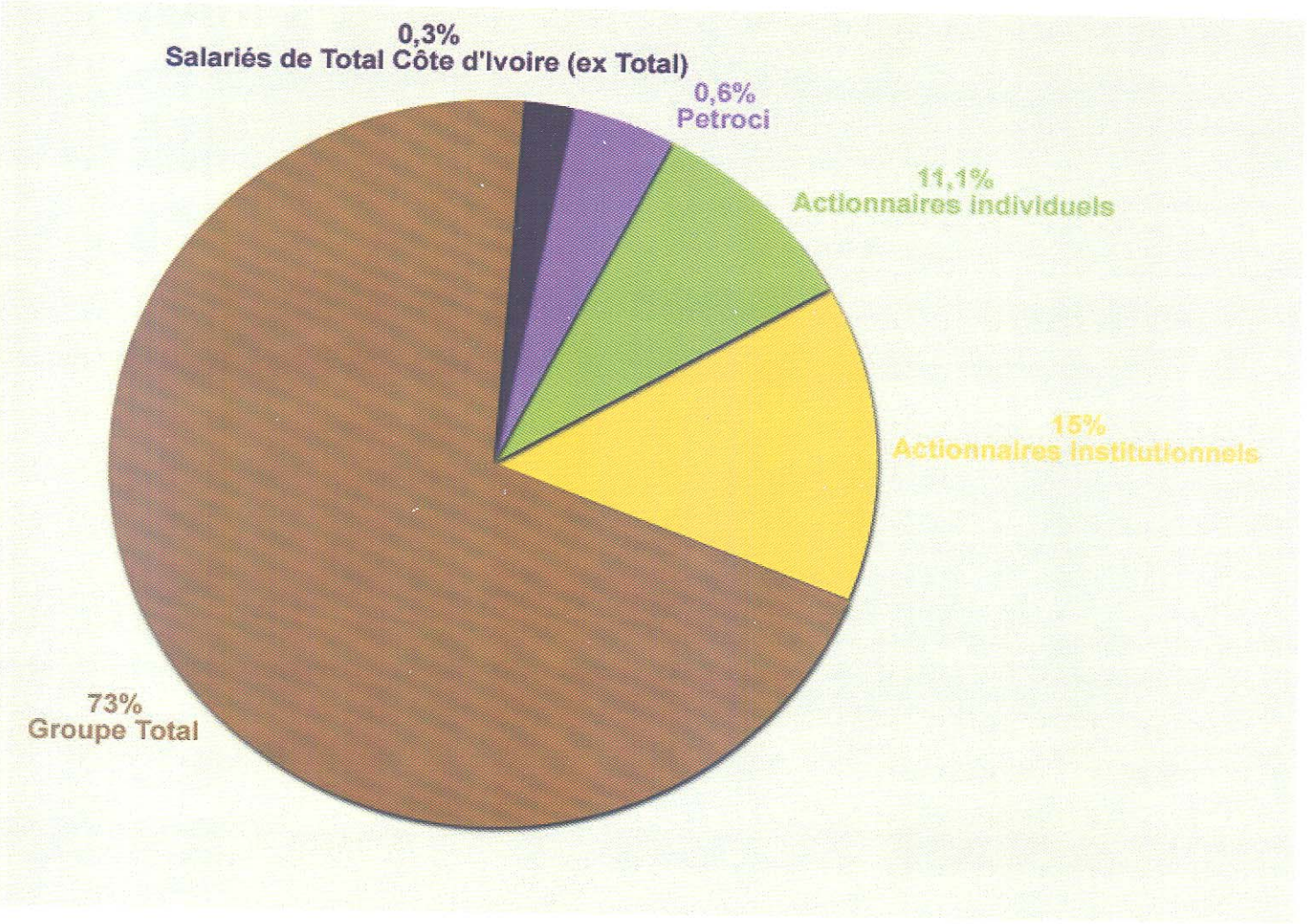

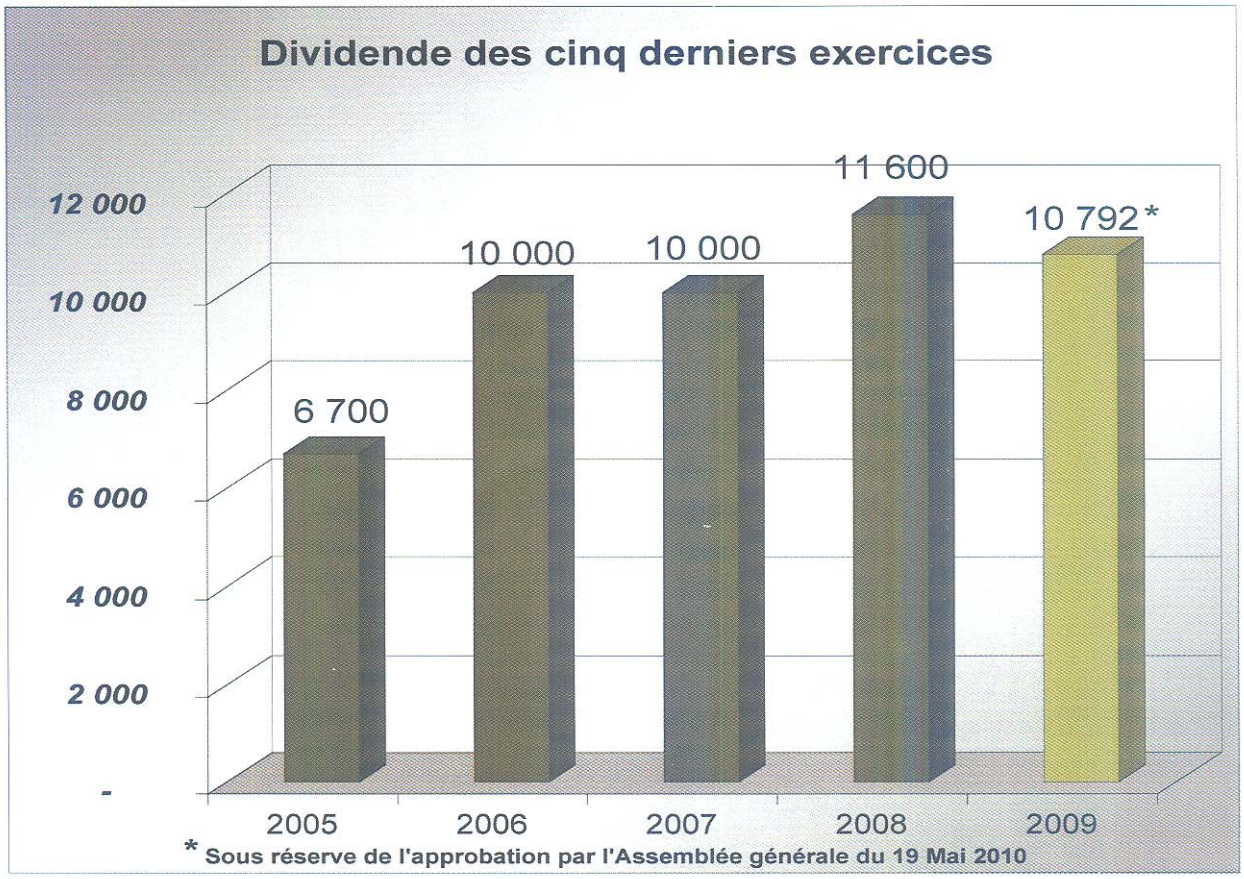

PERFORMANCE DE L'ACTION

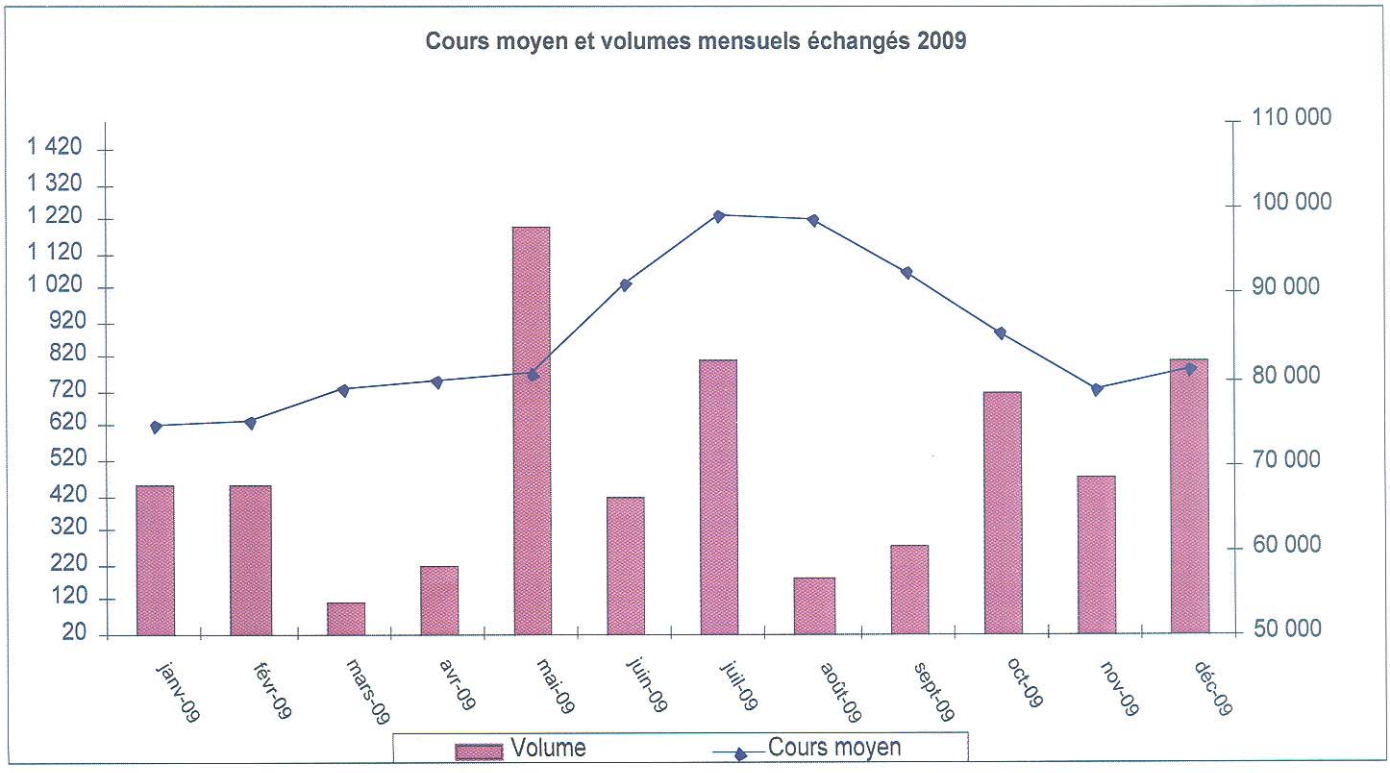

12 règles d'or

Je respecte les interdictions et obligations du lieu et de la tâche

Je porte mes équipements de protection individuelle

J'utilise les outils appropriés

Je ne démarre pas des travaux sans permis

Je mets en sécurité tous les circuits lors de travaux

J'assure ma sécurité pour toute activité en hauteur

Je ne conduis pas de nuit
Je n'utilise pas mon téléphone portable en conduisant
Je porte la ceinture de sécurité

Je ne conduis pas sous l'emprise de l'alcool ou de drogues

Je n'accepte pas de passager public dans mon véhicule

Je contrôle l'habilitation du chauffeur

Je contrôle le véhicule avant tout déplacement ou chargement

Je respecte et contrôle la vitesse et le temps de conduite

TOTAL

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

Conception : Service Communication TOTAL COTE D'IVOIRE SA - **Réalisation** : Pixels Art & Impression- Abidjan.
Crédits photos : TOTAL COTE D'IVOIRE SA.
Tous droits réservés : TOTAL COTE D'IVOIRE SA.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
Siège social : Immeuble Nour Al Hayat
01 BP 336 ABIDJAN 01
R.C. N° CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné *(1)*,
NOM : .....
PRENOMS : .....
ADRESSE COMPLETE : .....
.....
Propriétaire de .....**actions de la société TOTAL COTE D'IVOIRE, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à** *(2)* **:**

M / Mme .....
Ou à défaut à
M / Mme.....
Sans faculté de se substituer, de, pour moi et en mon nom,

Assister à l'Assemblée Générale à caractère ordinaire convoquée le mercredi 19 mai 2010 à 10 heures à Abidjan, dans la salle Kodjo Ebouclé du Palais de la Culture, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut DE quorum ou pour toute autre cause,

Signer toutes feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être confédérées et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., **le** .....
SIGNATURE, précédé de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à cette Assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

(1) : Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.
(2) : La présente procuration peut être retournée sans indication de mandataire. Il sera alors émis au nom du signataire un vote favorable à l'adoption des projet e résolution présentés par le Conseil d'Administration.

Avec TOTAL, disons NON au PALUDISME

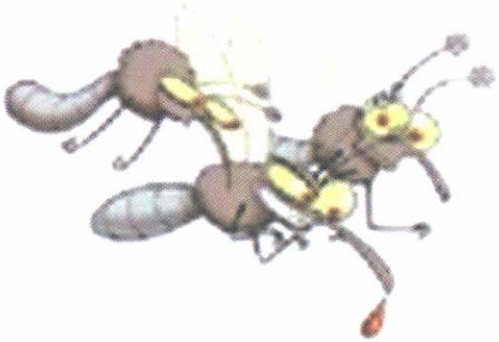

Service de la Communication
TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A
Tél. : (225) 20 31 61 16
Fax : (225) 20 33 42 08 / 20 21 82 52
Siège Social : Immeuble NOUR AL HAYAT - Abidjan / Plateau
S.A. capital : de 3 148 080 000 CFA - R.C. N° CI-ABJ-1976-B-17247

TOTAL